

SOMMAIRE

ÉTUDES HISTORIQUES. MILLE PIASTRES PERDUES PAR M. JOLY. ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL. SERVICES PÉRIODIQUES. SOCIÉTÉ DRAMATIQUE. A TRAVERS L'OTTAWA. LES CHANTIERS: H. de La Mothe. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

ÉTUDES HISTORIQUES

On se rappelle que l'an dernier, M. le comte de Primo Réal avait ouvert un concours sur plusieurs points de l'histoire du Canada que personne n'aurait osé croire réalisable. C'est le docteur N. E. Dionne, de Québec, qui nous donne le résultat de ces intéressants travaux.

On annonce que M. Ferdinand de Lesseps ne viendra pas maintenant en Canada. Ce personnage distingué est retenu en Europe, et part pour Liverpool le premier avril.

M. Octave Charrette, ingénieur en chef du chemin de fer Érie, et président de la société des ingénieurs américains, est en cette ville, pour affaires concernant le chemin de fer "Credit Valley".

Le rapport annuel du département des mines de la Nouvelle-Écosse montre que la production des has-sins houillers de cette province en 1879 a été plus considérable que celle des trois années précédentes. Elle forme un total de 788,271 tonnes contre 770,603 tonnes en 1878, 757,496 tonnes en 1877, et 709,646 tonnes en 1876.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille a accepté l'invitation qui lui a été adressée, le priant d'assister au banquet de la Convention de l'Université McGill, le 2 avril prochain.

Nous publions aujourd'hui une importante étude de M. Rouleau, magistrat de district, sur l'administration de la justice au criminel dans la province de Québec.

Nous attirons l'attention sur l'article que la Minerve vient de publier au sujet du gaspillage pratiqué par M. Joly dans son administration.

MILLE PIASTRES PERDUES PAR M. JOLY

L'administration Joly restera légendaire. Les portes et les fenêtres n'étaient pas assez grandes pour laisser passer tout l'argent qu'on s'empressait d'y jeter.

XI. Lorsque Champlain fut forcé d'abandonner Québec, en 1629, il demeura dans ce lieu sept hommes, huit femmes et sept enfants, selon M. Dionne, mais nous croyons que nous pourrions ajouter Jean Godefroy, Nicolas Marsalet, Jean Nicolet, François Marguerite et Jacques Hertel, tous célibataires qui paraissent être restés dans le pays, sinon à Québec, durant l'occupation des Kerk.

ECHOS DU JOUR

At home, mercredi soir, chez lady Tilley. On peut s'attendre à une réunion très brillante.

L'honorable M. Masson donne un grand dîner mercredi soir, au club Rideau; plus de trente personnes y ont été invitées.

La succession de feu le recorder Sexton est vivement disputée, si l'on en juge par quelques journaux de Montréal.

On annonce que M. Ferdinand de Lesseps ne viendra pas maintenant en Canada.

M. Octave Charrette, ingénieur en chef du chemin de fer Érie, et président de la société des ingénieurs américains, est en cette ville, pour affaires concernant le chemin de fer "Credit Valley".

Le rapport annuel du département des mines de la Nouvelle-Écosse montre que la production des has-sins houillers de cette province en 1879 a été plus considérable que celle des trois années précédentes.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille a accepté l'invitation qui lui a été adressée, le priant d'assister au banquet de la Convention de l'Université McGill, le 2 avril prochain.

Nous publions aujourd'hui une importante étude de M. Rouleau, magistrat de district, sur l'administration de la justice au criminel dans la province de Québec.

Nous attirons l'attention sur l'article que la Minerve vient de publier au sujet du gaspillage pratiqué par M. Joly dans son administration.

MILLE PIASTRES PERDUES PAR M. JOLY

L'administration Joly restera légendaire. Les portes et les fenêtres n'étaient pas assez grandes pour laisser passer tout l'argent qu'on s'empressait d'y jeter.

Les gens du compte arriva, il se lassait comme suit:

Le DÉPARTEMENT DES CHANTIERS DE FER

Doit à LAYT ET BOUCHARD. Pour impressions: 500 exemplaires français \$1,721 09; 500 documents professionnels 309 04; 425 do version anglaise 1,691 08; 600 do professionnels 363 31

Croira-t-on que M. Joly dans sa libéralité de grand seigneur a payé \$5,000 pour acquiescer un compte de \$4,000?

Voici le relevé des paiements faits: PAYÉ. Mai 7-Par la Chambre ac. \$ 500 00; Juin 2-Do do do 1,000 00; Juillet 28-Par le dépt. de M. Joly 1,000 00; Août 6-Do do do 1,000 00; Sept. 13-Do do do 1,500 52

Total \$5,000 52; Montant dû \$4,000 52; Payé en trop \$1,000 00

Et voilà pourquoi le gouvernement de Québec est aujourd'hui créancier pour \$1,000 dans la faille de l'Éclair.

Afin que M. Joly ne puisse plaider ignorance, nous citerons l'une de ses lettres. Il était facile en jetant les yeux sur les comptes de MM. Levy et Bouchard de se convaincre que le 13 septembre 1879, il ne leur restait dû que la somme de \$390.52.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On donne pour prétexte à l'introduction de cette mesure une raison d'économie. On se trompe grandement, quand on croit faire des économies pour la province.

On ne sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec."

On sait que toutes les impressions ordonnées par la chambre sont payables à même les fonds dont la chambre peut disposer.

On se demande, en face de ce gaspillage, sur quel M. Joly s'est basé pour déterminer cette balance.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE AU CRIMINEL

M. Coursol, M.P., vient de proposer un bill intitulé: "Acte à l'effet de simplifier la procédure criminelle dans la province de Québec